

Arrêté DAJI/2024/Nomination/n°03
Portant nomination de Monsieur Laurent BENSOUSSAN
aux fonctions de Médecin-directeur du Service universitaire de Santé étudiante (SSE)

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment son article D. 714-24 ;
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,
Vu l'avis du Comité social d'administration en date du 12 juin 2023 relatif au Service universitaire de Santé étudiante (SSE),
Vu les Statuts du Service universitaire de Santé étudiante (SSE), approuvés en Conseil d'administration du 20 juin 2023 ;
Vu la délibération n°2023/06/20-03-CA du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université en date du 20 juin 2023 portant nomination de Monsieur Laurent BENSOUSSAN aux fonctions de Médecin-Directeur du Service universitaire de santé étudiante (SSE),

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Monsieur Laurent BENSOUSSAN, Medecin-Directeur, est nommé aux fonctions de Directeur du Service universitaire de Santé étudiante (SSE), jusqu'au 19 juin 2027.

Article 2 :

Le mandat du Medecin-Directeur du Service universitaire de Santé étudiante (SSE) est de quatre ans, renouvelables.

Article 3 :

La Directrice Générale des Services de l'Université et l'Agent comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 30 janvier 2024


Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

